



COMPTE-RENDU

CPS – ICT LICENCIEMENT

20 mai 2026

Une Commission Paritaire Spécifique aux Ingénieurs et Cadres Techniques (CPS-ICT) licenciement s'est tenue le 20 mai 2026. La CFDT a profité de cette instance pour relancer l'administration sur certains sujets (voir la déclaration liminaire CFDT).

Cette CPS ICT était présidée par le SDRG, Mathieu Rhee.

La note gestion des ICT /TCT a été diffusée fin mars en version projet pour servir de support pour le lancement des travaux. La version officielle l'a été mi-avril avec les hypothèses validées par le contrôle budgétaire entérinant ainsi les hypothèses de la version projet.

Le montant moyen du levier 2 devrait se situer entre 70 et 80€, sans chiffres exacts communiqués. La DRH maintient son calendrier et ambitionne de transmettre les avenants avant les vacances d'été via les CPP-RH. Ces avenants seront accompagnés d'une lettre d'information qui transitera par les chaînes hiérarchiques. Les mises en paiement pourront s'effectuer à partir de la rentrée si la DRH a reçu les avenants signés.

Pour ce qui concerne le levier 3, l'administration est en négociation pour une augmentation progressive de l'enveloppe chaque année. La CFDT surveillera de près cette négociation. Le montant de l'enveloppe du levier 3 étant identique à l'année dernière, le montant moyen devrait être sensiblement le

même qu'en 2025. La mise en paiement devrait être effective sur les payes des agents à la rentrée également.

Enfin concernant la mise à jour de l'arrêté fixant les planchers, aucun délai n'a été annoncé : il s'agit d'un arrêté interministériel qui va prendre plus de temps pour le faire évoluer. Ceci confirme les craintes de la CFDT sur les augmentations des planchers lors de la mise en place de la nouvelle CCNM. La CFDT espère que cette mise à jour interviendra avant la prochaine augmentation de ces planchers ! La CFDT rappelle que les planchers appliqués sont déjà les plus bas de la convention de la métallurgie et qu'être en dessous est un mépris pour les agents concernés.

La CPS s'est ensuite tenue avec un dossier licenciement à l'ordre du jour.

La CFDT reste vigilante et continue de défendre vos intérêts, notamment pour des dossiers individuels. N'hésitez pas à contacter vos élus de proximité pour toute question ou information complémentaire.

En conclusion, une DRH qui répond aux sollicitations de la CFDT et qui avance conformément à ses engagements. La CFDT maintient le cap et continuera de solliciter l'administration pour obtenir les informations utiles aux ICT et TCT de la DGA et du SIAé.

Paris, le 26 mai 2026